

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA RECHERCHE DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

Portant intégration et nomination de
Monsieur BDO BODOU Dieudonné, dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Sociaux (Santé Publique).

LE PREMIER MINISTRE

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modifi-
cation de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet
1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut Général
des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 2087/FF du 21.5.1958 fixant le règle-
ment sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u le décret n° 65/44 du 12.2.1965 abrogeant et
remplaçant le décret n° 13/376 du 29-11-1963 fixant le statut des
cadres de la catégorie II des Services de Santé ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/105/FF du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/107/FF du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FF du 5.7.1962 relatif à la
nomination et à la réintégration des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;

(/u le décret n° 63/41/FF-BI du 26.3.1962 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses
articles 7 & 8 ;

(/u le décret n° 64/50 du 27.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière
et reclassements notamment en son article 1er & 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FF du 5.7.1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 84/358 du 3.3.1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/393 du 13.8.1984 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 84/360 du 20.6.1984 portant organisa-
tion des intérêts des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 2633/DGSP-DSAF/SP du 2.10.1984 du
Directeur des Services Administratifs et Financiers du Directeur
Général de la Santé Publique transmettant le dossier de candidature
constitué par l'intéressé ;

D E C R E T :

.../...

YB.

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12-2-1965 susvisé, Monsieur MECHONGUE Dieudonné, né le 14 Avril 1956 à Impongé, titulaire du Diplôme de Docteur En Médecine Dentaire obtenu à l'Université des Sciences Médicales (Hongrie) est intégré dans les cadres de la catégorie I hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4^e échelon Stagiaire, indice 1116.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Brazzaville, le 18 MARS 1985

Le Ministre de la Santé
et des Affaires Sociales

Christophe DOURAQUE.-

Ango Edo and POUNCUI.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Reformation de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances et du
Budget,

Bernard COMBO MATEIONI.-

Teini Osseteumba LAKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGTFP.DFP.....	3
DFP.BST.....	1
DGB.....	3
DCF.....	1
M.D.A.S.....	2
DGSP.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGCM/BC.....	2